Image not found or type unknown

Changement de lieu de travail

Par **BOISCHINON**, le **25/02/2020** à **09:38**

Bonjour,

L'actionnaire majoritaire de mon entreprise a changé et celui-ci souhaite déménager mon entreprise pour la regrouper avec son entreprise principale. Actuellement je suis à 10 kms de mon lieu de travail et cette nouvelle structure serait à 20 klms soit le double. Le trajet devrait être effectué par la voie rapide que je prends jamais et en transport en commune je passe de 50 mn à 1H20 m. Suis-je en droit de refuser ce changement de lieu de travail et puis-je bénéficier d'un licenciement pour motif personnel (mais pas pour faute)?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **25/02/2020** à **10:32**

Bonjour
Il serait utile de savoir ce que dit votre contrat de travail, mais en tout cas, en cas de litige, "seul le juge peut apprécier si la mutation proposée correspond ou non au secteur géographique du salarié. Il peut s'appuyer sur des critères tels que, par exemple :
Distance entre les établissements
Rallongement du temps de trajet à prévoir
Qualité des transports en commun desservant le nouveau lieu de travail."
Il serait intéressant de vous rapprocher des organisations syndicales, vous pourriez peut-être négocier une participation de l'entreprise,???

Par **P.M.**, le **25/02/2020** à **13:11**

Bonjour,

Il faudrait savoir si le contrat de travail comporte une clause de mobilité...

Je vous vous propose carrément ce dossier...

En cas de refus même dans le même secteur géographique, cela ne peut pas constituer une faute grave mais éventuellement une cause réelle et sérieuse de licenciement...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés